



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

Impasse des Peupliers

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 09 66 87 71 73

Fax : 03 44 80 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Jeudi : 18h00 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du jeudi 3 novembre 2016

Séance : **Ordinaire du Jeudi 15 Septembre 2016**

| | | |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Présents : | Monsieur Pierre DUGROSPREZ | Maire |
| | Monsieur Raymond COMBEMALE | 1 ^{re} Adjoint |
| | Monsieur Alexandre DUGROSPREZ | 2 ^{me} Adjoint |
| | Madame Doryna FAUCILLE | |
| | Madame Sergine MAILLOT | |
| | Madame Lucie MIGEON | |
| | Monsieur Emmanuel LETESSE | |
| | Monsieur Hervé GEUDELIN | |
| | Monsieur Jean-Marie CRIGNON | |
| | Monsieur Cédric MAILLARD | |
| | Monsieur Paul-Alex LILA | |

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés : Madame Doryna FAUCILLE

Secrétaire de séance : Madame Sergine MAILLOT

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur DUGROSPREZ ouvre la séance n°5 du Jeudi 15 Septembre 2016 à 19h00, en remerciant les membres du conseil municipal présents.

2- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que les comptes rendu des séances sont désormais envoyés avant le conseil municipal pour avis et validation.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3- Désignation du secrétaire

Madame Sergine MAILLOT est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4- Déroulement de l'ordre du jour

4-1 Transfert de la compétence SAGE au Syndicat Mixte pour le territoire de la Brèche

Monsieur DUGROSPREZ précise qu'en date du 6 juin 2016 le Conseil Communautaire a décidé le transfert de la compétence « schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » à un syndicat mixte en cours d'émergence.

Le Conseil Municipal approuve le transfert la compétence et autorise la CCVBN a modifié ses statuts, la délibération est votée à l'unanimité.

4-2 Requalification des compétences « Assainissement non collectif » et « construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissement culturels et sportifs, activités culturelles ou socioculturelles »

Monsieur DUGROSPREZ indique que jusqu'à la loi n°2015-991 du 7Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence « *Tout ou partie de l'assainissement* » était optionnelle pour les communautés de communes. A ce titre, la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye n'exerce actuellement qu'une partie de la compétence « assainissement » en l'espèce, l'assainissement non collectif. Cette compétence est inscrite dans les statuts de l'intercommunalité parmi les trois compétences optionnelles à exercer en application du II de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Loi NOTRe susvisée, en son article n°64, prévoit que le libellé de cette compétence optionnelle des communautés de communes soit remplacé par le seul terme « assainissement ». Ce changement doit intervenir :

Au plus tard le 1^{er} janvier 2018 pour les communautés qui existaient à la date de publication de la loi NOTRe et qui conserveraient la même personnalité morale d'ici cette date, y compris dans le cas d'une extension de leur périmètre ou d'un retrait de commune (article 68, I, de la loi NOTRe) ;

Dès leur création pour les nouvelles communautés issues d'une création *ex nihilo* ou d'une fusion avant cette date (la loi NOTRe ne prévoyant pas de report dans cette hypothèse). Ainsi, dans le cadre de la fusion de la

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye avec la Communauté de Communes de Crèvecœur le Grand, l'intégralité de la compétence « assainissement » c'est-à-dire l'assainissement collectif et non collectif, devra être exercée par le nouvel EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017, **sauf à restituer cette compétence optionnelle aux communes ou à faire figurer au titre des compétences facultatives grâce à une modification de ses statuts.**

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal se statuer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal autorise la modification des statuts de la CCVBN, la délibération est votée à l'unanimité.

4-3 SE60 modification des statuts

Monsieur DUGROSPREZ indique qu'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales. Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal autorise la modification des statuts du SE60, la délibération est votée à l'unanimité.

4-4 Demande de réserve parlementaire O. Dassault pour le mur de la mare de l'église

Monsieur DUGROSPREZ indique que des travaux de déjointoiement et rejointement sont nécessaires sur le mur de la mare à côté de l'église.

Pour réaliser les travaux, il y a lieu de solliciter l'aide de l'état au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Olivier DASSAULT à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil Municipal autorise la demande de subvention, la délibération est votée à l'unanimité.

4-5 Règlement city

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur COMBEMALE présente le règlement du City Stade qu'il a préparé à destination de la population. Le règlement sera distribué dans les boîtes aux lettres du village et un exemplaire sera affiché au City Stade et également mis sur le site internet.

Il faudra prévoir le logo interdit de fumer et préciser que le filet sera à disposition des habitants auprès d'Alexandre DUGROSPREZ.

Prévoir d'ajouter une poubelle au City Stade.

4-6 Location local pompier à la CCVBN

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que la commune est propriétaire d'un local situé 1 chemin des Vignes occupé auparavant par le Centre de Première Intervention.

Monsieur DUGROSPREZ propose de mettre à la disposition de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, les locaux situés au 1 chemin des Vignes pour y installer les services techniques de celle-ci. La location s'effectuera pour une année renouvelable par tacite reconduction une fois un an. La redevance est fixée à la somme de 960 € par an, à laquelle s'ajoutera les charges liées à l'eau et l'électricité.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et fixe la redevance annuelle à 960 €, la délibération est votée à l'unanimité.

5- Questions diverses

2 chemins seront délimités : Chemin de la truie et du Bosquet

Les trottoirs rue Prien seront refaits pour 3 500 € par COLAS

Repas des Anciens : 05/11/2016, faire devis auprès de traiteurs, Monsieur COMBEMALE s'occupe de demander au Café de Noyers St Martin.

Arbre de Noël : 07/01/2017

Vœux du Maire : 21/01/2017

6- Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active et clôture la séance à 20h20.

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Raymond COMBEMALE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ième} Adjoint

Doryna FAUCILLE

Sergine MAILLOT

Lucie MIGEON

Emmanuel LETESSE

Hervé GEUDELIN

Jean-Marie CRIGNON

Cédric MAILLARD

Paul-Alex LILA

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du Jeudi 15 Septembre 2016

Délibération n°1 sur 5

Consultation – transfert de la compétence SAGE sur le périmètre de la Brèche

Délibération n°2 sur 5

Modification des statuts – requalification des compétences « Assainissement non collectif » et « Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels et sportifs, activités culturelles ou socioculturelles »

Délibération n°3 sur 5

Modification des statutaires – SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

Délibération n°4 sur 5

Demande de Réserve Parlementaire Olivier Dassault à hauteur de 5 000 €– Reprise mur de la mare

Délibération n°5 sur 5

Location du bâtiment communal à la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye à hauteur de 960 € par an.